

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (Résumé) : Commune de Terville

This document merges the summaries of noise control programme (actions carried out in the past before the implementation of the Directive 2002/49/EC - DF6) and action plan (actions based on the results of noise mapping conducted in accordance with Directive 2002/49/EC - DF7). The titles of the different boxes are given in French and in English to facilitate the processing of data.

In the case of major road/railway, generally noise control programmes and actions plans are treating more than one of them. The description of the concerned road/railways can be found in the box entitled "Summary of the results of noise mapping".

Nom du DF6 et du DF7 / Name of DF6 and DF7:

[FR_A_DF6_\(MRoad/MRail/MAir/Agg\).xls](#)

[FR_A_DF7_\(MRoad/MRail/MAir/Agg\).xls](#)

Nom du plan d'actions / Full name of the noise control programme and the noise action plan report:

[Resume_PPBE TERVILLE_SGA_01_07_2014](#)

Reporting entity unique code : A

Type de plan d'actions / Choose the reporting issue:

Agglomération / Agglomeration

UniqueAgglomerationID:

Routes / Roads

Dans le cas d'un plan d'actions incluant une seule route, préciser le code UniqueRoadID:

Fer / Railway

Dans le cas d'un plan d'actions incluant une seule voie ferrée, préciser le code UniqueRailID:

Aéroport / Airport

Code ICAO:

Coût des actions passées / Cost of the noise control programme (en €)	Environ 4000000 €
Date de l'arrêté / Adoption date (JJ/MM/AAAA)	26/08/2014
Date d'achèvement des actions passées / Completion date (JJ/MM/AAAA)	01/04/2014
Date d'achèvement des actions futures / Expected completion date (JJ/MM/AAAA)	01/07/2019 (pour PPBE 2 ^{ème} échéance)
Nombre de personnes dont l'exposition au bruit diminue par les actions passées / Number of people experiencing noise reduction	Le nombre de personnes dont l'exposition au bruit a diminué grâce aux actions passées est difficilement estimable que les actions rescensées, pour le moment, concerne des actions d'ordre administrative qui n'ont donc pas vraiment d'impact sur la diminution de

	l'exposition des personnes. De plus, le niveau sonore avant mise en place de ces actions est inconnu. Il est donc difficile d'estimer leur gain acoustique.
Coût des actions futures / Cost of the noise action plan (en €)	Environ 4500000 €
Nombre de personnes dont l'exposition au bruit devrait diminuer grâce aux actions futures / Number of people expected to experience noise reduction	Peu de personnes car les zones où des dépassements sont relevés sont gérés par le Conseil Général

Valeurs limites / Limit values in place:

* La Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, est transposée dans le droit français par les articles L. 572-1 à L. 572-11 (partie législative) et R. 572-1 à R. 572-11 (partie réglementaire) du code de l'environnement ;

* Les articles R. 572-1 à R.572-11 du code de l'environnement définissent les autorités compétentes pour la réalisation des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement qui en découlent ;

* L'arrêté du 4 avril 2006 (article 7) définit les seuils d'exposition réglementaires pour les différents types de source de bruit (en dB(A)) :

	Aérodrome	Route ou LGV	Voie ferrée conventionnelle	Activité industrielle
L _{den}	55	68	73	71
L _n		62	65	60

Résumé des principaux résultats de la cartographie du bruit / Summary of the results of noise mapping:

Description de la commune

* Fait partie de la Communauté d'Agglomération « Portes de France- Thionville »

* Environ 6 600 habitants pour une superficie d'environ 3,83 km² ;

* Un réseau routier et autoroutier comprenant notamment :

- l'autoroute A31 ;

- les routes départementales RD13 et RD13A

* Une ligne ferroviaire (n° 204000) ;

* Quelques ICPE-A sur le territoire et à proximité ;

Synthèse des cartographies

Publication des cartographies :

site de la commune à la rubrique Cadre de vie/Environnement (<http://www.terville.fr>)

Description du nombre de personnes en dépassement de seuil en fonction du type de source de bruit

	global	Route*	Fer*	Aérien*	Industriel*
L _{den} > Seuil	450 (8%)	450 (100%)	0 (0%)	0 (0%)	0
L _n > Seuil	404 (7%)	404 (100%)	0 (0%)	0 (0%)	0

* pourcentage calculé par rapport à la population en dépassement de seuil.

Aucun établissement d'enseignement ou de santé ne se situe dans les zones de dépassement des seuils.

Identification des zones bruyantes

Celle-ci s'est faite en 2 temps (1) identification des zones à fort risque de nuisance (en fonction des dépassements de seuil, et de la population résidant dans ces secteurs), et (2) hiérarchisation de ces zones en les comparant en vue d'identifier celles prioritaires.

7 zones bruyantes prioritaires sont alors identifiées

Zones calmes

Les zones calmes sont définies dans l'article L. 572-6 du code de l'environnement comme des espaces remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels on souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues. Les critères de détermination suivant ont servi à leur détermination dans le cas du présent PPBE :

* Niveaux d'exposition faibles (<50dB(A) en exposition globale) ;

* Etablissements nécessitant du calme et de la tranquillité (établissements d'enseignement et de santé)

* Espaces de détente (parcs, chemin de promenade...)

Description des zones calmes sélectionnées

Zones calmes	Localisation
Zones calmes 1	Parc Châtillon
Zones calmes 2	Etablissements scolaires de la commune (5)
Zones calmes 2	Etablissement de santé de la commune (2)

Résumé des actions passées (incluant les coûts et la population bénéficiaire – actions 10 ans avant l’adoption du présent PPBE) / Summary of the noise management actions (and related budget and targets) taken:

Les actions réalisées ou actées dans les 10 ans précédant l’adoption de ce présent PPBE sont présentées selon 5 rubriques :

- * Actions d’ordre administratif
- * Actions sur le matériel
- * Actions sur l’aménagement de la voirie
- * Actions sur la maîtrise du trafic
- * Actions mises en place par les gestionnaires

Mesures de lutte contre le bruit mises en œuvre au cours des 10 dernières années relatives à des actions d’ordre administratif

Voirie concernée	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nbr de personnes bénéficiaires (si possible)
/	/	/	/

Mesures de lutte contre le bruit mises en œuvre au cours des 10 dernières années relatives au matériel routier

Voirie concernée	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nbr de personnes bénéficiaires (si possible)
/	/	/	/

Mesures de lutte contre le bruit mises en œuvre au cours des 10 dernières années relatives à l’aménagement des voies

Voirie concernée	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nbr de personnes bénéficiaires (si possible)
RD13	Mise en place de deux ronds-points	600000 €	NC
RD13A	Mise en place d’un rond-point	300000 €	NC
Nombreuses rues	Mise en place d’environ 25 passages surélevés et 30 ralentisseurs	100000 €	NC

Mesures de lutte contre le bruit mises en œuvre au cours des 10 dernières années relatives à la maîtrise du trafic

Voirie concernée	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nbr de personnes bénéficiaires (si possible)
Nombreuses rues	Mise en place de zones où la vitesse est limitée à 20 ou 30 km/h	3000000 €	NC
Route de Marpisch	Mise en place d’un radar pédagogique	4000 €	NC

<i>Mesures de lutte contre le bruit mises en œuvre au cours des 10 dernières années relatives à la diminution du bruit à la source</i>				
Voirie concernée	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nbr de personnes bénéficiaires (si possible)	
Avenue du 14 juillet	Mise en place d'un écran/merlon	50000 €	NC	
Route de Veymerange	Mise en place d'un merlon	120000 €	NC	
Route de Marpisch	Mise en place d'un merlon	40000 €	NC	
<i>Mesures de lutte contre le bruit mises en œuvre au cours des 10 dernières années relatives par les autres gestionnaires d'infrastructures sur le territoire de l'agglomération</i>				
Gestionnaire	Voirie concernée	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nbr de personnes bénéficiaires (si possible)
DIR Est	A31	Mise en place d'un écran	630000 €	NC
	A31	Mise en place d'un merlon	27000 €	NC
	A31	Changement de la couche d'enrobé	NC	NC
DREAL	A31	Réalisation d'une étude acoustique	NC	/
Conseil Général	RD653	Réalisation d'une carte de bruit	NC	/
	Plusieurs voies	Quelques renouvellements de revêtements ponctuels	NC	NC
RFF	/	Actions sur le matériel roulant	NC	NC
	/	Renouvellements de voies	NC	NC

Résumé des actions futures (incluant les coûts et la population bénéficiaire – actions prévues dans les 5 ans après l’adoption du présent PPBE) / Summary of noise management actions, including measures to preserve quiet areas (and related budget and targets) envisaged:

Les actions prévues dans les 5 ans suivant l’adoption de ce présent PPBE sont présentées selon 3 rubriques :

- * Actions d’ordre administratif
- * Actions sur l’aménagement de la voirie
- * Actions sur la maîtrise du trafic

Mesures de lutte contre le bruit prévues au cours des 5 prochaines années d’ordre administratif

Voirie concernée	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nbr de personnes bénéficiaires (si possible)
/	Etablissement d’un nouveau Plan de Déplacement Urbain	NC	NC

Mesures de lutte contre le bruit prévues au cours des 5 prochaines années relatives à l’aménagement de la voirie

Voirie concernée	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nbr de personnes bénéficiaires (si possible)
/	/	/	/

Mesures de lutte contre le bruit prévues au cours des 5 prochaines années relatives à la maîtrise du trafic

Voirie concernée	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nbr de personnes bénéficiaires (si possible)
Quasi-totalité des rues hors axes principaux	Mise en place de zones où la vitesse est limité à 20 ou 30 km/h	4000000 €	NC

Mesures de lutte contre le bruit prévues au cours des 5 prochaines années relatives à la diminution du bruit à la source

Voirie concernée	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nbr de personnes bénéficiaires (si possible)
Zone GreenCenter	Mise en place d’un merlon végétal	630000 €	NC

Résumé de la consultation du public en relation avec ce PPBE / Summary of the results of public consultations in relation to this noise control programme and noise action plan:

Une consultation du public a été organisée entre le 27/04/2014 et le 27/06/2014

Il n'y a aucune remarque dans le registre de consultation.

Résumé des dispositions envisagées pour évaluer la mise en oeuvre et les résultats du plan d'actions passées / Summary of provisions envisaged for evaluating the implementation and results of the noise action plan:

Ce bilan se fera tous les 5 ans à partir du 2nd PPBE, conformément aux dispositions réglementaires.

Les actions de prévention ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation quantifiée de leur impact. Ces actions mises en oeuvre seront évaluées à posteriori en terme de réalisation.

Par contre, l'efficacité des actions curatives précisées dans le PPBE sera appréciée en termes de réduction de l'exposition au bruit des populations. Ces indicateurs se baseront notamment sur :

- le nombre d'habitants qui ne sont plus exposés au-delà des valeurs limites ;
- le nombre d'établissements sensibles (enseignement, santé) qui ne seront plus exposés au-delà des valeurs limites ;
- le nombre d'habitants et d'établissements sensibles protégés en-deçà des seuils d'exposition réglementaires applicables pour les projets d'infrastructures ;

Lien internet vers le plan d'actions / Web links to the full noise control programme and noise action plan:

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement dans son intégralité peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.lien_ppbe_commune.html/